



# PLAN SANTÉ INTERCOMMUNAL

2025-2026

Les **Agences Régionales de Santé (ARS)** qui assurent deux grandes missions : le pilotage de la politique de santé publique, et la régulation de l'offre de santé en lien avec la Région.

Au-delà de cette compétence de l'Etat, le recrutement d'un coordinateur santé et la signature du Contrat Local de Santé ont marqué l'ambition de la CAESE d'être pleinement investie dans le déploiement de la politique santé sur son territoire.

Pour mieux se projeter, l'enquête menée par l'URPS sur l'état des lieux et perspectives de l'offre et du recours aux soins auprès des professionnels de santé libéraux du territoire a permis d'affiner le diagnostic sur la démographie médicale, mettant en exergue, entres autres :

- Des départs de médecins généralistes et spécialistes plus importants par rapport aux installations.
- 70 % des médecins refusent au moins 10 patients par semaine pour une demande de suivi en tant que médecin traitant.
- 67 % des médecins généralistes comptent exercer moins de 5 ans dans sa commune d'exercice.

De même, à la suite des différentes rencontres avec **les acteurs de la prévention santé**, une inquiétude générale a été soulevée quant aux problématiques de mener des actions préventions santé, à la suite des annonces récentes de certains partenaires de réduire probablement les subventions apportées.

**Actuellement, plusieurs enjeux se posent :**

- ✓ Quel cadrage pour rendre le CLS plus opérationnel ?
- ✓ Comment mieux soutenir les communes, les opérateurs, les associations dans leurs actions de développement de l'offre de soins et de prévention ?
- ✓ Comment mieux accompagner les professionnels dans leur projet d'installation et de développement d'activité ?
- ✓ Comment mieux structurer et centraliser les demandes d'aides sur des actions santé ?

Afin de répondre à ces différents enjeux observés et pour mieux structurer la politique santé de la CAESE, il est proposé un Plan Santé Intercommunal, permettant :

- L'accompagnement des communes dans leurs projets d'investissement pour la construction ou l'acquisition d'un local pour l'exercice médical.
- Le financement de certaines actions inscrites dans le CLS portées par les services de la CAESE dans sa mise en œuvre concrète jusqu'au 31 décembre 2026.

**1 : L'aide à l'investissement immobilier à destination des communes.**

Cette aide est attribuée uniquement aux communes de la CAESE pour les soutenir dans leur projet d'investissement immobilier (acquisition de terrain/construction). Cette aide est cumulable avec celles de la Région, de l'ARS, de la CPAM, et des autres partenaires.

**Enveloppe dédiée :** 250 000 euros.

**Période :** exercice 2025-2026.

**Part de financement :** jusqu' à 50 % du montant HT reste à charge de la commune

**Plafond par projet :** 50 000 euros

**Nombre de projet :** soit 3 projets sur 2025 et 2 en 2026

**Bénéficiaires :** communes de la CAESE

	<b>Fonds de concours</b>
Investissement	<p><b>Quoi :</b> Aide à l'investissement immobilier</p> <p><b>Pour qui :</b> Communes de la CAESE</p> <p><b>Part de financement :</b> jusqu' à 50 % du montant HT restant à charge de la commune</p> <p><b>Plafond par projet :</b> 50 000 euros pour une commune ou 50 000 € par tranche de 4 cabinets dont au moins 1 cabinet de médecin généraliste dans le cadre d'un projet multi-communal</p> <p><b>Nombre de projet :</b> 3 projets sur 1 an</p>
Critères d'éligibilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de construction et/ou d'acquisition de foncier pour l'exercice médical.</li> <li>- Foncier affecté à l'exercice médical pour une durée minimale de 10 ans à compter de la date d'obtention de la subvention.</li> <li>- Le projet doit comprendre au moins 4 cabinets et la présence d'au moins un médecin généraliste.</li> <li>- Assurer la participation du médecin généraliste dans la mise en œuvre du projet.</li> </ul>
Composition du dossier de demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formulaire de demande d'aide.</li> <li>- Le budget prévisionnel des investissements.</li> <li>- Le plan de financement incluant les contributions sollicitées auprès d'autres partenaires.</li> </ul>
Sélection des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chargé du CLS réceptionne les dossiers déposés, vérifie leur cohérence avec le cahier des charges.</li> <li>- Le bureau communautaire étudie et valide les dossiers de demandes d'aides déposées.</li> <li>- Approbation des dossiers sélectionnés en conseil communautaire</li> </ul>

## 2 : Actions des services de la CAESE sur la période 2025-2026 :

QUOI	POUR QUI	COMBIEN (Budget prévisionnel)	RESTE A CHARGE CAESE	FINANCEMENT POSSIBLE
Film attractivité médicale : Réaliser un film de promotion des atouts du territoire pour attirer des professionnels de santé dans leur projet d'installation	Professionnels de santé	CF. budget service communication (22 320 €)	CF. budget service communication (22 320 €)	0 €
Réaliser un support de communication qui présente tous les dispositifs mis en œuvre par la CAESE et ses partenaires à destination des stagiaires et des professionnels de santé.	Stagiaires + Professionnels de santé	0 €	0 €	0 €
Prévention, dépistage sur les cancers (seins, colorectal, col de l'utérus, etc.)  Passage bus,	Habitants de la CAESE	12 000 €	6 000 €	ARS : 6 000 €  50 %
Formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance sur le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement	Professionnels de la petite enfance et de l'enfance	6 000 €	0 €	ARS : 6 000 €  100 %
Action bucco-dentaire : "le tour des quenottes" : en partenariat avec la CPTS peps. Pour 10 demi-journées (en juillet 2025).	Enfants accueillis en centres de loisirs	8 000 €	3 000 €	CPTS peps : 5 000 €

<b>QUOI</b>	<b>POUR QUI</b>	<b>COMBIEN (Budget prévisionnel)</b>	<b>RESTE A CHARGE CAESE</b>	<b>FINANCEMENT POSSIBLE</b>
<p>Prévention sur les conduites addictives ciblées (alcool, tabac, drogues, écrans...)</p> <p>Sensibiliser les jeunes de la primaire au collège à la vaccination.</p> <p>Santé mentale : ateliers de développement des compétences psychosociales.</p>	<p>Elémentaires + Collégiens</p>	<b>5 000 €</b>	5 000 €	0 €
<p>Réalisation en 2025 de 10 ateliers prévention sur les addictions auprès des jeunes suivis par la Mission Locale. Ateliers réalisés par OPPELLIA.</p>	<p>Jeunes suivis en Mission Locale</p>	<b>2 500 €</b>	0 €	2 500 €
<p>Sensibiliser, former les professionnels à la prévention des addictions, à repérer les personnes concernées et à les accompagner vers le soin.</p>	<p>Professionnels accompagnant des publics (MDS, Mission locale, CCAS, SIJE, etc.)</p>	<b>7 500 €</b>	5 000 €	2 500 €
<p>Financement d'actions pas encore programmées</p>	<p>Actions autres</p>	<b>6 000 €</b>	6 000 €	0 €
<p><b>TOTAL PREVISIONNEL</b> (hors budget film attractivité)</p>		<b>47 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>22 000 €</b>